

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – Article 31)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : EVOLVE 000+

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Fluide organique pour nettoyage, dégraissage, maintenance

Nettoyages à température ambiante ou à chaud (< 80°C)

Nettoyant non volatil à température ambiante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

2.1.1 Classification selon règlement CLP n°1272/2008 :

Ne présente pas de toxicité aiguë par inhalation, par contact cutané, par ingestion.

Présente un danger par aspiration (pénétration du liquide dans les voies respiratoires)

Danger par aspiration : Catégorie 1 (H304)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.1.2 Classification selon directive DPD n°1994/45/CE :

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Eléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques < 0,01% aromatiques

Mentions de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence : Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir.

2.3 Autres dangers :

Statut PBT : non

Statut vPvB : non

Autres informations :

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances :**

Non applicable

3.2 Mélanges :

Description : Mélange de composés organiques

Composants dangereux :

Dénomination	Type de numéro	Numéro	Numéro REACH	Classification selon DSD 67/548/CEE Classification selon CLP 1272/2008	% (m/m)
Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 0,01% aromatiques	CE	920-107-4	01-2119453414-13	Xn, R65, R66 H304, EUH066	> 60
indications complémentaires	Voir la section 16 pour le texte complet des phrases de risque / de danger.				

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours**Après inhalation**

En cas de gêne, amener la personne à l'air libre, au chaud, au calme.

Après contact cutané

Usage normal : rincer à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet dégraissant pour la peau en cas de contact prolongé.

La pénétration du liquide dans les poumons peut provoquer une pneumopathie.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction appropriée**

Extincteurs pour feux de classe A, B, C suivant origine du feu

5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.3 - Danger résultant de la substance ou du mélange. Dangers spécifiques

Le produit contient des fractions combustibles

5.4 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

5.5 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Porter un vêtement de protection intégrale

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement étanche au produit.

Porter des équipements de protection individuelle : gants, bottes, lunettes.

Eloigner les personnes non protégées et non formées à l'intervention sur incident.

Arrêter la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver les petits déversements (<5L) avec beaucoup d'eau pour le rejet vers une station d'épuration.

Endiguer et pomper les déversements massifs vers des conteneurs.

Laver les locaux pollués avec beaucoup d'eau.

Stocker les eaux de lavages dans un conteneur pour destruction ou traitement en station d'épuration industrielle.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures destinées à prévenir les incendies

Ne nécessite pas de mesures particulières en utilisation normale. Inflammable au dessus de son point éclair.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension

Eviter de pulvériser le produit hors d'une zone fermée ou de captage des aérosols.

7.2 Mesure de protection de l'environnement

Utiliser des appareils, flexibles, cuves, joints restant étanches aux liquides organiques.

Vérifier régulièrement les pièces et matériaux d'étanchéité.

7.3 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire, manger ou fumer

Retirer les vêtements souillés.

7.4 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Stocker dans les emballages d'origine ou similaire bien fermés. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement ou de Reconditionnement.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

7.5 Matériaux d'emballage et d'étanchéité

Métaux : Acier doux, Acier inoxydable

Plastiques : PEHD, Polypropylène, Nylon

Joints : NBR, FKM, PTFE

7.6 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Pays / 8 heures :

Hydrocarbures C12-C15, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0,01% aromatiques : 1000 mg/m₃

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Pays / 15 minutes :

Hydrocarbures C12-C15, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0,01% aromatiques : 1500 mg/m₃

Valeurs limites au poste de travail

No CAS Composant Valeur AGW* limite pointe Remarque .

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances individuelles avec des valeurs limite se rapportant au poste de travail à surveiller.

* AGW = valeur limite de protection du travail

EVOLVE 000+

8.2 Contrôle de l'exposition**Mesures pour éviter l'exposition au mélange au cours des utilisations identifiées**

Ne pas boire ou manger sur le poste de travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire ou manger

Retirer les vêtements imbibés de ce produit

Protection des yeux : porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.

Protection des mains : Porter des gants de protection en caoutchouc étanches aux liquides organiques en cas de contact fréquent ou prolongé. Se référer aux préconisations du fabricant de gants.

Caoutchouc conseillé : Nitrile, Polyvinylique, Néoprène, Viton, Polyéthylène Co-extrudé

Caoutchouc déconseillé : Butyle

Protection du corps : Porter un vêtement de travail standard protégeant des projections limitées et étanche aux liquides organiques

En cas de risques de projections massives. Se référer aux préconisations du fabricant du vêtement.

Protection respiratoire : pas nécessaire lors des utilisations identifiées sur un poste aéré/ventilé. Masque respiratoire avec cartouche de type P2 en cas de formation d'aérosols.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide limpide incolore	-
Odeur	Hydrocarbure, parfum	-
pH (g/l d'eau, 20°C)	Non applicable	Unité
Masse volumique à 20°C	0,82	Kg/L
Point de fusion/congélation	< -20	°C
Point initial d'ébullition	235	°C
Point d'éclair (coupe fermée)	105	°C
Inflammabilité	Nulle à température ambiante même élevée	-
Température d'auto inflammabilité	> 250	°C
Température de décomposition	>250	°C
Limite inférieure d'explosivité	0,6 (conditions de chauffage hors utilisations prévues)	% (v/v)
Limite supérieure d'explosivité	6,0 (conditions de chauffage hors utilisations prévues)	% (v/v)
Propriétés explosives	Non	
Propriétés comburantes	Non	
Pression de vapeur à 20°C calculée	<0,07	mbar
Taux d'évaporation à 20°C calculée par rapport à l'Acétate de Butyle (vitesse AcBu = 1)	<0,01	rapport
Densité de vapeur	Vapeurs plus lourdes que l'air	
Solubilité dans l'eau	Insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non défini	-
Viscosité, cinématique à 20°C	3	mm ² /s

9.2 Autres informations**SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE****10.1 - Réactivité**

Le mélange est principalement réactif par inflammation au-dessus de son point éclair en présence d'une source d'ignition et d'une matière comburante/oxydante.

10.2 – Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.3 – Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.4 – Conditions à éviter

Ne pas surchauffer le produit au dessus de son point éclair

10.5 – Matières incompatibles

Ne pas mélanger ou stocker avec des matières comburantes ou oxydantes.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, suies.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 - Remarques générales**

Des données sont disponibles individuellement pour les composants du mélange.

Pas de toxicité aiguë selon les voies probables de pénétration dans l'organisme (inhalation, contact cutané) et l'exposition liée aux utilisations identifiées (voir section 1).

Composant / Substance	Méthode	Espèce	Durée d'exposition	Dose
Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0,01% aromatiques	Orale DL 50 Inhalation CL 0 (aucune mortalité) Cutané DL 50	Rat Rat Lapin	4 heures	>5000 mg/kg 49,5 mg/l >5000 mg/kg
Danger par aspiration	Le mélange a un effet nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires sous sa forme liquide : pneumopathie chimique.			
Corrosion	Effets dégraissants possibles pouvant provoquer un dessèchement et des dermatites locales et temporaires en cas de contact prolongé ou répété.			
Irritation de la peau				
Lésions oculaires	Les projections oculaires peuvent causer une irritation temporaire. Un contact prolongé (>15 mn) peut provoquer une irritation sévère			
Irritation oculaire				
Inhalation	Le mélange n'est pas volatil dans les conditions d'utilisations prévues.			
Sensibilisation respiratoire	Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation respiratoire.			
Sensibilisation cutanée	Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation cutanée.			
Mutagénicité des cellules germinales	Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange.			
Cancérogénicité	Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange.			

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Les informations ci-dessous sont issues des composants du mélange.

EVOLVE 000+

12.1 – Ecotoxicité

Aucun effet toxique ou nocif pour l'environnement n'est attendu.

12.2 - Persistance et biodégradabilité

Les composants du mélange sont facilement biodégradables (>60 % / 28 jours).

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Les composants ne sont pas bioaccumulables d'après leurs évaluations individuelles.

12.4 - Mobilité dans le sol

Le mélange n'est pas volatil. Le mélange est insoluble dans l'eau et les sols.
N'est pas susceptible de s'absorber sur les sédiments et les boues d'épuration.

12.5 – Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de composant PBT ou vPvB

12.6 – Autre

Le mélange ne contient pas de composés dégradants la couche d'ozone.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Mélange usagé : Ne pas rejeter sans contrôle dans le milieu naturel.

Remettre à un récupérateur agréé

Traitement possible en station d'épuration industrielle suivant validation préalable.

Code des déchets : 14 06 03* (solvant usagé issu de nettoyages divers et dégraissages)

08 04 09* (solvant usagé issu de l'utilisation de colles et de mastics)

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Ne pas réutiliser sans lavage pour stocker un mélange autre que celui d'origine.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non soumis à classification.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 - Autres prescriptions de la CE

Directive 67/548/CEE (DSD)

Directive 1999/45/CE (DPD)

Règlement 1272/2008 (CLP)

Règlement 1907/2006 (REACH)

Maladies professionnelles selon le Code du Travail en France :

- Tableau RG n° 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

- Mesures de prévention et de protection selon le Décret n° 2003-1254 (DécretACD)

15.2 – Evaluation de la Sécurité Chimique

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Durabilité minimale : 24 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot)

Pictogrammes applicables au mélange selon Directive DPD n°1999/45/CE :



Xi - Irritant

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

R65 – Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.